

RÈGLEMENT DU CONCOURS

INTRODUCTION

Parmi les premiers matériaux utilisés par l'homme pour la construction des maisons et des bâtiments, le bois a été le maître. Au fil des siècles, charpentiers et maîtres artisans ont développé des techniques de travail parfois extrêmement complexes et raffinées.

Cependant, l'industrialisation et le développement scientifique et technologique ont conduit à la naissance de nouveaux matériaux structurels, tels que l'acier et le béton armé. Au cours des deux derniers siècles, ces nouveaux matériaux ont presque totalement supplanté le bois, car ils permettaient de résoudre certains problèmes que la technologie du bois n'était pas encore prête à affronter.

Au cours des dernières décennies, le développement de nouvelles technologies a apporté un nouvel élan à l'industrie du bois, grâce à diverses innovations :

- *dans le domaine de la chimie, le développement d'adhésifs économiques, fiables et éco-compatibles a permis de créer de nouveaux matériaux à base de bois (lamellé-collé, OSB, LVL, CLT,, etc.) aux performances jusqu'alors inimaginables ;*
- *les innovations dans les domaines de la mécanique, l'électronique et l'automatisation industrielle ont permis d'adopter de nouvelles méthodes de découpe automatisée des éléments à base de bois, avec une précision et une complexité de découpe jusque-là impensables ;*
- *la recherche scientifique et technologique a permis de comprendre parfaitement le comportement mécanique du bois, en exploitant pleinement son incroyable potentiel ;*
- *l'adoption de techniques de sylviculture responsable et planifiée a montré que l'exploitation durable des forêts est possible, dans le respect de normes environnementales, sociales et économiques strictes.*

*Ces dernières années, une nouvelle sensibilité envers les questions environnementales a donc conduit à une redécouverte du bois, aujourd'hui également vu comme un outil capable de **réduire l'empreinte écologique indiquée par l'industrie des constructions, avec une très faible « empreinte carbone »** : si le bois est correctement utilisé, il peut absorber plus de dioxyde de carbone que ce qui est émis pour les opérations de collecte, de transformation, de transport et d'assemblage qui le transformeront en maison. Chez Rothoblaas, nous croyons fermement en ces concepts et nos trente d'histoire nous ont permis de développer des solutions innovantes, simples et efficaces au service de la technique de construction liée au bois. Nous pensons que le bois peut être utilisé comme un matériau haute performance et très haute technologie. Aujourd'hui, les structures en bois ont la possibilité de voler des parts de marché aux matériaux les plus utilisés (acier et béton armé) et de se libérer d'un ancien complexe d'infériorité jusqu'ici motivé par le manque de solutions technologiques.*

Nous assistons à la ruée vers la construction de gratte-ciel en bois (souvent appelés « plyscrapers ») de plus en plus hauts, atteignant déjà une hauteur de 85 m et 24 étages. Cet exploit du bois concerne également les bâtiments plus petits qui, il y a encore quelques années, comme les gratte-ciel, restaient le domaine incontesté du béton et de l'acier.

OBJET DU CONCOURS

Le concours BUILD THE (IM) POSSIBLE a pour objectif de donner une visibilité internationale à des projets architecturaux innovants qui vont au-delà des méthodes de construction utilisées à ce jour.

« Construire l'impossible » est aujourd'hui possible grâce au développement de nouvelles technologies, qui ont apporté un nouvel élan au bois en tant que matériau structurel. Le scénario mondial actuel dénote une sensibilité majeure pour le respect de l'environnement, de la société et des modes de vie plus sains et plus conscients. Dans ce contexte, le confort d'habitat à l'intérieur de nos maisons, dont dépend une grande partie de notre bien-être lorsque nous vivons la maison, joue un rôle de plus en plus important.

Le concours met en lumière des projets innovants tant du point de vue de la conception que de l'intérêt collectif pour la durabilité environnementale. Chez Rothoblaas, nous avons fait notre part : une collaboration de quatre ans avec l'Université d'Innsbruck (Autriche) et avec des organismes de certification a conduit au développement de deux familles de produits aux performances extraordinaires et au caractère hautement innovant, appelées SPIDER et PILLAR, pour un total de 130 modèles différents testés au cours du projet.

Aujourd'hui, les concepteurs et les constructeurs qui, comme nous, aiment le bois disposent de deux solutions révolutionnaires pour dépasser les standards de construction et de durabilité actuels. Nous avons relevé le défi en le portant à terme, et désormais, avec le soutien de l'Université d'Innsbruck, nous sommes prêts à défier votre verve créatrice : qui d'entre vous saura nous surprendre le plus ?

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert **aux projets prévoyant l'utilisation de planchers plats posés ponctuellement à l'aide des systèmes SPIDER et / ou PILLAR**. Les projets peuvent être présentés dans toutes les phases : conception préliminaire, finale ou exécutive, ainsi que les projets en cours de construction. Le concours admet des projets qui impliquent l'adoption de cette technique de construction dans tout le bâtiment et des projets qui adoptent cette technologie de construction seulement partiellement.

Qui peut participer ? Le concours s'adresse aux acteurs du secteur de la construction, principalement en bois ; en particulier, nous nous référons aux concepteurs, aux constructeurs, aux clients et pourquoi pas, même à ceux qui ne sont pas concepteur de profession : étudiants, doctorants ou chercheurs. Aucune limitation territoriale, mais une portée internationale.

NATURE ET VALEUR DU PRIX

Rempporter le concours signifie bénéficier d'un canal direct avec la communauté internationale spécialisée dans le secteur de la construction en bois. À travers les canaux de communication Rothoblaas, les mérites du vainqueur seront mis en valeur. Le projet qui remportera le premier prix sera une source d'inspiration pour d'autres projets futurs qui, nous l'espérons, aspireront à des solutions durables et d'intérêt majeur pour

la communauté.

En effet, le projet et son concours seront intégrés aux activités de communication de Rothoblaas, pouvant bénéficier d'une visibilité internationale sur les plateformes sociales, sur les revues spécialisées. Voici dans le détail le plan de communication prévu :

- Présence d'une bannière sur la page d'accueil du site Rothoblaas pendant deux semaines avec l'annonce du gagnant.
- 1 publication Facebook et 1 publication LinkedIn sur nos pages pour l'annonce du gagnant
- 1 communiqué de presse à l'issue du concours (dans une revue du Pays d'origine du gagnant) ;
- visibilité du projet vainqueur lors des importants **FORUMS HOLZBAU INNSBRUCK 2021 et DACH+HOLZ 2022**.
- Section du site Rothoblaas dédiée au vainqueur qui proposera, pendant un an, la description détaillée du projet.

Les trois finalistes recevront gratuitement le package standard **Mass Timber Seminar** de novembre 2021, avec pension et hébergement inclus. Le gagnant recevra également le full premium ticket du Mass Timber Seminar avec, en plus, le voyage Aller/Retour depuis son pays d'origine, le transfert Aller/Retour depuis le siège de Cortaccia pour assister au prestigieux Forum HolzBau d'Innsbruck (Autriche) et l'hébergement dans la ville autrichienne.

De plus, Rothoblaas contribue aux frais de voyage des finalistes qui participeront au Mass Timber Seminar de novembre 2021.

Pour plus d'informations sur les packages logé et nourri disponibles du Mass Timber Seminar, cliquez ici :

<https://www.rothoblaas.fr/formation/international/5th-mass-timber-seminar>

Clause : Dans le cas où le COVID-19 affecte directement ou indirectement la cérémonie de remise des prix et / ou d'autres réunions liées au concours, Rotho Blaas SRL informera rapidement tous les participants de tout changement dans le contexte du programme (annulations, modifications, retards). Dans ce cas, les participants seront responsables de toutes les dépenses engagées et n'auront droit à aucune compensation de la part de Rotho Blaas SRL.

Le PROMOTEUR du concours est Rotho Blaas SRL

PHASES DU CONCOURS

Le déroulement complet du concours - collecte des documents, sélection des finalistes et remise du prix au gagnant - dure 1 an (du 30 novembre 2020 au 30 novembre 2021) et s'articule selon les phases suivantes :

- **Phase 1 : INSCRIPTION ET COLLECTE DE TOUS LES PROJETS.** Il est possible de s'inscrire à partir du 30/11/2020, et la date limite pour l'inscription et l'envoi de la documentation est le **31 août 2021** ;
- **Phase 2 : SÉLECTION DES PROJETS. Du 1er au 15 septembre le jury** (voir le paragraphe « Composition du jury »), **se réunira pour choisir les 3 finalistes.** À cette fin, un système prévoyant l'attribution d'une note à chaque critère d'évaluation sera utilisé (voir le paragraphe « Critères d'évaluation »). Le jury se chargera également de rédiger un **rapport expliquant les raisons** de ce résultat.

Au cours des phases 1 et 2, le concours sera promu dans les salons internationaux les plus prestigieux du secteur de la construction en bois, où il sera possible de découvrir les connecteurs SPIDER et PILLAR.

- **Phase 3 : PRÉSENTATION DES PROJETS FINALISTES ET REMISE DES PRIX.** À partir du 15 septembre 2021, les candidats finalistes seront invités au Mass Timber Seminar de novembre 2021 qui se tiendra au siège central de Rothoblaas, afin de présenter leurs projets devant un public de professionnels du secteur. Les participants au séminaire choisiront au sein de ce siège le projet qu'ils jugeront comme le meilleur, grâce à un système d'évaluation qui sera expliqué sur place, proclamant ainsi le gagnant. À ce stade, le projet gagnant bénéficiera de la visibilité internationale garantie par les canaux de communication de Rothoblaas jusqu'à l'épuisement des publications en ligne et hors ligne, décrites au paragraphe « Nature et valeur du prix ».

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. Pour soumettre votre candidature, vous devez remplir le formulaire dans la section «inscription» du site web et accepter les règlements. La documentation nécessaire doit être téléchargée dans la section du site « Espace envoi fichier », **avant le 31 août 2021**. Les candidatures reçues après la date indiquée ne seront pas prises en compte. Il n'est pas nécessaire de télécharger tout le matériel au moment de l'inscription ;
2. À partir de la phase de candidature à celle de présélection, le personnel du département de Marketing pourra contacter les candidats pour une étude approfondie du projet ;
3. À titre indicatif, à partir du mois de **septembre 2021**, le personnel de Rothoblaas prendra soin de contacter les auteurs des projets pré-sélectionnés par le jury ;
4. **À partir du mois de septembre 2021** les finalistes seront invités au Mass Timber Seminar de novembre 2021 ;
5. Durant le Mass Timber Seminar de novembre 2021, les candidats sélectionnés par le jury seront invités à exposer une présentation de leur projet de 10 minutes, à travers laquelle ils tenteront convaincre le public du séminaire et de remporter le prix ;
6. Le gagnant du concours pourra bénéficier de sa récompense bien méritée.

DOCUMENTATION À FOURNIR

Pour l'évaluation du projet, les documents suivants, requis au minimum, doivent être obligatoirement fournis.

Graphiques structurels :

- un plan indiquant les positions des connecteurs SPIDER / PILLAR ;
- une section du bâtiment.

Graphiques architecturaux :

- un plan ;
- une section ;
- une perspective.

Un rapport de synthèse, contenant des informations utiles pour l'évaluation du projet (voir le paragraphe « Critères d'évaluation ») :

- description des travaux, avec emplacements et principales données géométriques (nombre d'étages, volume du bâtiment, surface en plan) ;
- description des choix de conception concernant les structures porteuses, avec une référence particulière aux zones à planchers plats posés ponctuellement ;
- description des choix architecturaux, avec une référence particulière aux aspects liés à la présence de structures à planchers plats posés ponctuellement ;
- pour les projets qui prévoyaient initialement l'utilisation de matériaux et / ou de technologies traditionnels puis qui se sont convertis à l'utilisation de structures en bois, il est nécessaire d'expliquer les raisons qui ont conduit à choisir le bois ;
- toute évaluation ayant motivé le choix d'un système à planchers plats posés ponctuellement , à la place d'un système classique à poutres-platelage en bois.

Des images exportées de graphiques en 3D tels que des rendus ou des dessins CAD / CAM 3D des structures en bois, pouvant faciliter la compréhension du projet, seront également appréciées.

Veillez joindre également :

- coordonnées du concepteur ;
- coordonnées du fabricant (si défini) ;
- coordonnées du client ;
- document d'identité du participant ;
- contact pour d'éventuels entretiens.

Les fichiers de type .pdf et les images de type .jpeg haute résolution sont préférables. Il n'existe toutefois aucune contrainte technique pour l'utilisation d'autres formats. Le poids des pièces jointes à télécharger n'est pas limité.

COMPOSITION DU JURY

L'évaluation des projets en phase de présélection sera confiée à 2 collaborateurs Rothoblaas, 1 membre académique de l'Université d'Innsbruck et 2 professionnels externes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION / SÉLECTION

Sur la base des critères suivants et avec un jugement technico-discrétionnaire, le jury choisira un groupe restreint de 3 finalistes, candidats au prix final :

- **SOLUTIONS STRUCTURELLES AUDACIEUSES** : une attention particulière sera portée aux projets qui utilisent des solutions de conception non standard ou qui exploitent au mieux le potentiel des planchers plats posés ponctuellement, par exemple, avec l'utilisation de mailles structurelles et des lumières particulièrement importantes ;

- **DIMENSIONS DU BÂTIMENT:** la taille compte également, car les grands bâtiments permettent de stocker de grandes quantités de CO₂. Pour cette raison, les projets de bâtiments conçus un grand nombre d'étages ou un volume particulièrement important seront avantagés. Pour la même raison, des bâtiments à structure entièrement en bois seront favorisés par rapport à des projets impliquant une importante présence de béton armé ou d'acier ;
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE :** l'utilisation de colonnes, à la place des parois, pour la transmission des charges verticales, permet de libérer des espaces et de limiter les contraintes structurelles. Le concepteur dispose d'une très grande liberté dans l'étude de solutions architecturales pouvant inclure des espaces ouverts, de grandes surfaces vitrées, etc. La capacité d'exploiter ces avantages, d'un point de vue architectural, sera un critère préférentiel dans la phase d'évaluation ;
- **RÉCONVERSION DU STYLE TRADITIONNEL AU BOIS :** très souvent, les projets qui prévoient initialement l'utilisation de matériaux et / ou de technologies traditionnels sont ensuite passés à l'utilisation de matériaux et / ou de technologies innovantes. Des projets de ce type seront également appréciés.

EXCLUSION SELON LE DPR 430/2001 :

Ce concours est exclu du domaine d'application du Décret Présidentiel 430/2001 « Règlement concernant la révision organique de la discipline des concours et des opérations de prix, ainsi que des manifestations locales, conformément à l'article 19, paragraphe 4, de la loi 27 Décembre 1997, n°449 ». En vertu des caractéristiques définies dans le présent Règlement, le concours en question configure l'une des hypothèses d'exclusion visées à l'article 6, lettre a) : il s'agit d'un concours organisé pour la présentation d'un projet dans le domaine commercial / industriel, dont l'attribution du prix à l'auteur de l'ouvrage représente la reconnaissance du mérite personnel et un titre d'encouragement dans l'intérêt de la communauté.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Voici la Politique de Confidentialité fournie par le responsable du traitement conformément à l'article 13 du règlement UE 2016/679 (Règlement général sur la protection des données).

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données personnelles que vous avez fournies est ROTHO BLAAS SRL, dont le siège légal est établi à I-39040 Cortaccia (BZ), Via dell'Adige 2/1, n° TVA IT 01433490214. Pour tout signalement, toute demande ou pour exercer les droits mentionnés à l'article 15 et suivants du Règlement UE 679/2016, vous pouvez vous adresser à notre référent en matière de confidentialité en écrivant un e-mail à l'adresse suivante : privacy@rothoblaas.com.

TYOLOGIE DES DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT ET BASE JURIDIQUE

La participation au concours nécessite le consentement au traitement des données personnelles suivantes :

- A) Données d'identification et commerciales : nom, prénom, e-mail, adresse résidentielle, profession.
- B) Images et vidéos

La finalité du traitement des données visées au point A est :

l'identification et l'admission à la participation des candidats au concours « BUILD THE (IM) POSSIBLE » ;
l'envoi et la réception de communications relatives à l'organisation du concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE » ;
être contacté pour plus d'informations et des entretiens afin de promouvoir le concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ».

La finalité du traitement des données visées au point B est :

documentaire et publicitaire : en donnant son consentement à la création de photos et de vidéos, le participant accepte que Rotho Blaas utilise des photos et des vidéos fournies par l'utilisateur ou prises avant, pendant et aussitôt après l'événement, et leur utilisation ultérieure à des fins publicitaires à titre gratuit.

La base juridique du traitement est l'exécution d'obligations contractuelles ; le consentement de la personne concernée.

NATURE DE LA COMMUNICATION DES DONNÉES

L'utilisateur est libre de fournir les données personnelles indiquées dans les formulaires de demande de participation au concours. Toutefois, le refus de fournir les données prévues comme obligatoires ne permet pas l'admission au concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ». En revanche, le refus de fournir les données indiquées comme facultatives pourrait entraîner la fourniture d'un service incomplet.

COMMUNICATION À DES TIERS ET DIFFUSION DES DONNÉES

Certaines données pourront être communiquées pour la réalisation des finalités indiquées aux : sociétés du Groupe ; sujets/sociétés externes auxquels la communication des données personnelles est nécessaire ou en tout cas fonctionnelle pour l'exécution du service demandé ou la gestion de la relation contractuelle avec la personne concernée (sociétés d'hébergement ou sociétés de services et/ou professionnels qui collaborent pour la gestion des communications commerciales) sous la supervision du Responsable du traitement.

Le responsable du traitement diffusera les données personnelles fournies par l'utilisateur susmentionné à travers ses propres canaux de communication Web et sous format papier, aussi bien dans le cadre du concours, que pour l'attribution du prix et le déroulement efficace des activités de promotion et de marketing précédentes, concomitantes et postérieures au concours.

TRANSFERT VERS DES PAYS TIERS

Les données personnelles fournies par la personne concernée pourront être traitées ou transférées vers des pays extérieurs à l'UE aux fins indiquées ci-dessus, dans le respect de la législation en vigueur sur le transfert de données vers des pays tiers et des garanties qui y sont prévues (art. 44 et suivants du Règlement UE 679/2016).

MODALITÉS DU TRAITEMENT ET DÉLAIS DE CONSERVATION

Le traitement des données recueillies est effectué au moyen de procédures informatisées ou de moyens télématiques par des sujets internes ou externes spécifiquement désignés et autorisés à le faire et tenus à la confidentialité. Les données sont traitées et conservées avec des outils permettant de garantir leur sécurité, leur intégrité et leur confidentialité à travers l'adoption de mesures de sécurité adéquates.

En particulier, les communications relatives au concours sont envoyées par e-mail aux adresses fournies par les participants.

Les données personnelles fournies par l'intéressé seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la remise des prix.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

La personne concernée pourra à tout moment exercer ses droits, connaître les données la concernant, savoir comment elles ont été obtenues, recevoir des indications sur les sujets ou les catégories de sujets auxquels les données peuvent être communiquées, vérifier si elles sont exactes, complètes, à jour et bien conservées, recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par dispositif automatique, révoquer à tout moment son consentement donné au traitement des données, demander leur effacement et s'opposer en totalité ou en partie à leur utilisation. La personne concernée a également le droit de révoquer son consentement à tout moment sans nuire à la licéité du traitement basée sur le consentement donné avant la révocation et de soumettre une réclamation à l'autorité de contrôle compétente, le Garant de la protection des données personnelles, si elle considère que le traitement la concernant enfreint le Règlement susmentionné.